

## Le fisc devra rembourser plus d'argent à Liliane Bettencourt avec Hollande qu'avec Sarkozy

Malgré la suppression du bouclier fiscal à 50%, le fisc versera 47 millions d'euros à l'héritière de l'Oréal.

**Liliane Bettencourt, l'héritière de l'Oréal, devrait percevoir un chèque du fisc cette année malgré la suppression du bouclier fiscal à 50%.** En 2010, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, elle avait reçu un chèque de 34 millions d'euros de Bercy. Elle devrait, cette année, recevoir un chèque encore plus conséquent.

**Étonnant, puisque François Hollande a fait de l'augmentation de la fiscalité pour les plus riches, une de ses promesses de campagne, avec notamment une tranche d'imposition à 75% pour les revenus au-delà d'un million d'euros.** C'est justement pour cela que l'héritière de l'Oréal aura un chèque plus important sous François Hollande que sous Nicolas Sarkozy : pour que l'impôt ne soit pas confiscatoire, un nouveau bouclier fiscal sera introduit, à 85% au lieu de 50%.

**Liliane Bettencourt devrait toucher 150 millions d'euros, sur lesquelles elle devrait payer 112 millions d'euros d'impôts sur le revenu.** En plus de cette somme, il faut compter 20,5 millions de CSG-CRDS et 42,5 millions d'impôts sur la fortune, soit un total de 175 millions d'euros d'impôts soit 120% de ses revenus. Avec le nouveau plafond, l'héritière de l'Oréal ne paiera que 85% de 150 millions d'euros, soit 127,5 millions d'euros. Une différence de 47 millions d'euros, montant que le fisc devra lui rembourser.